

ARBITRAGE

**En vertu du Règlement sur le plan de garantie
des bâtiments résidentiels neufs LRQ B.1.1-r.02**

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du bâtiment :
Société pour la résolution de conflits inc. (SORECONI)

Entre

SDC 16220 Impasse du Caddy Saint-Hyacinthe
(ci-après « les Bénéficiaires »)

Et

Construction Domaine sur le Vert inc (210649)
(ci-après « l'Entrepreneur »)

Et

LA GARANTIE ABRITAT
(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier Garantie : 15-043MT (513082-1)

N° dossier SORECONI : 140812001

SENTENCE ARBITRALE

Arbitre :	Alcide Fournier
Pour les bénéficiaires :	M. Michel Messier
Pour l'entrepreneur :	--
Pour l'administrateur :	Me Martin Thibeault
Date(s) d'audience :	--
Lieu d'audience :	--
Date de la décision :	19 août 2015

[1] Le 2 juin 2015, l'arbitre soussigné a été avisé par Soreconi que le Bénéficiaire a retiré sa demande d'arbitrage.

[2] Prenant acte de ce désistement, l'arbitre soussigné ferme le dossier.

Alcide Fournier, BA. LLL
Arbitre